

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Domagné - Chaumeré

se réunira en séance ordinaire salle des fêtes
(place Carron de la Carrière)

Le 22 novembre 2021 à 20h00

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES

Délibérations :

1- Approbation compte rendu du 25 octobre 2021

Dossiers structurants :

2- Création Micro-Crèche et Maison d'Assistants Maternels
Validation Avant-Projet Définitif

3- Extension ALSH
Validation Avant-Projet Définitif

Vitré Communauté :

4- Avenant n° 3 à la convention du service commun « informatique »

Finances :

- 5- Subvention CAF concernant la Micro-Crèche
- 6- Subvention DETR concernant la Maison d'Assistants Maternels
- 7- Subvention Département « Fonds de soutien aux projets locaux » concernant l'ALSH
- 8- Versement du budget ZAC du Poirier au budget général

Personnel :

- 9- Création de postes et suppression de postes
- 10- Complément délibération du Rifseep
- 11- Avenant contrat assurances des risques statutaires

Informations :

- * Acquisitions et travaux divers
- * Présentation et discussion sur les réflexions en cours des commissions
- * Décisions du Maire
- * Urbanisme

Questions diverses

Domagné, le 15 novembre 2021

*Le maire
Bernard RENO*

